

Certibiocide : Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides- 3 jours

Code RNCP : 5982



Objectifs

Le dispositif de certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides, dit "**certibiocide**" vise à certifier les compétences des utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides réservés aux professionnels.

Cette certification concerne la vente, l'achat et l'utilisation par les professionnels de certains :

- désinfectants (TP2,3 et 4),
- produits de protection du bois (TP8), les rodenticides (TP14),
- avicides (TP15) les insecticides (TP18)
- produits de lutte contre d'autres vertébrés (TP20).

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.



Programme

- Connaître la réglementation sur les produits biocides.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits biocides et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits biocides en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits biocides dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits biocides (gestion des effluents, des déchets organiques,...).



Evaluation et mode de validation des acquis

Le CFPPA transmet les résultats du test d'évaluation finale au Ministère de la Transition Ecologique, qui délivre ou non la certification.

- Diplômant
- Certifiant

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validé par le ministère en charge de l'environnement. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées.

En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un certificat de réalisation
- Le certificat officiel par courrier dans les 2 mois suivant la formation

Public concerné



Professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

Effectif : Minimum **6** - Maximum **15**

Pré-requis



- Maîtrise de la langue Française

Durée et rythme

- Candidat titulaire d'un Certiphyto valide : **7 heures** soit 1 jour
- Candidat non- titulaire d'un Certiphyto valide : **21 heures** soit 3 jours

2 sessions par an selon les demandes

- En semaine
- En journée
- Temps plein
- Week-end
- En soirée
- Temps partiel

Formateur

Certiphyto / Certibiocide ; LA FREDON BFC

Modalités pédagogiques & méthodes

- En présentiel
- En salle
- Sur chantier
- A distance
- Synchrone
- Asynchrone

• Formation dans nos locaux

• Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation

• Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : OUI
- **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

Tarifs

✓ Formation + test au CFPPA de Valdoie

25€/heure pour une inscription individuelle
1300€/jour pour un groupe (min 6 - max 10)

✓ Formation + test dans vos locaux : frais supplémentaires :

Déplacement du formateur : 1€ / km
Repas du formateur : 15€ / repas
Nuitée du formateur : 60€ / nuit

Indicateurs de résultats 2022/2023

Taux de certification : 100%

Taux de satisfaction :

La formation a répondu pleinement aux attentes des participants à 92%

Certibiocide : Certificat pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides - 3 jours

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2- Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e.



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?
Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

**Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr**



Contact référentes administratives

Administration CFPPA - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Restauration collective possible - Nous consulter
Pas d'hébergement possible

MAJ 23/11/2023



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr